

Compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale du 13 novembre 2019

Convocation expédiée le 23 octobre 2019

Pièce jointe à la convocation : Compte rendu du CVS du 7 juillet 2019

Début de la réunion : 15h00

Présents :

Présents :

Madame DUIGOU, Madame COLS, Madame ROBIC, Madame GOASDOUE représentant les résidents, Madame KEREBEL, Monsieur LE LIVEC, Madame LE MELL, Monsieur LE GRAND, Monsieur PATIER représentant les familles des résidents, Madame HASCOET et Monsieur BLENO représentant le personnel, Monsieur LE BERRE représentant l'organisme gestionnaire.

Madame L'HOSTIS-HENRY et Madame KERDRAON assistaient à la séance.
Monsieur BLENO est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Validation à l'unanimité du compte rendu de la réunion de CVS du 7 juillet 2019.**

- Rôle et mission de la psychologue de l'EHPAD.

Anaïs L'HOSTIS-HENRY exerce à temps plein sur l'établissement avec une spécialité « vieillissement normal et pathologique ». Les missions dévolues à ce poste touchent l'accompagnement des résidents, des familles et des professionnels. S'ajoute à cela une obligation de formation permanente.

- **Auprès des résidents**, : accompagner une adaptation à la vie en établissement, aider la personne face aux difficultés psychiques à l'aide notamment d'entretiens formalisés, de rencontres informelles, ou encore d'ateliers thérapeutiques comme « l'atelier d'écriture".
- **Auprès des familles** : à leurs demandes ou sur proposition de l'équipe, les familles rencontrent la psychologue pour faire un point sur l'accompagnement de leur parent, pour exprimer éventuellement leurs difficultés face à cette vie en établissement de leur parent.
- **Auprès des équipes** : par une présence lors des transmissions d'équipe, mais aussi par une étroite collaboration avec le médecin et l'infirmière coordonnatrice, la responsable hôtelière et l'ergothérapeute. Des entretiens ponctuels avec le personnel peuvent aussi être proposés.
- **L'accompagnement du PASA** : guider les équipes sur la définition des objectifs thérapeutiques et le choix d'activités adaptées. Animer ou coanimer des activités thérapeutiques sur le PASA.

Questions du CVS :

La psychologue connaît elle tous les résidents et les familles ?

La psychologue rencontre tous les résidents de l'établissement. La psychologue reste disponible auprès des familles, certaines ne sollicitent aucune rencontre. A noter que des rencontres systématiques avec les familles et le personnel seront prochainement mises en place.

Y a-t-il des suivis individuels sur le long terme ?

Bien que ce ne soit pas de la mission du psychologue de l'établissement d'effectuer des suivis au long court, certaines personnes en bénéficient. Ce sont des situations singulières où l'accès aux suivis psychologiques

extérieurs est compliqué. Sur l'établissement, la majorité des entretiens sont des entretiens ponctuels « de soutien ».

Retour d'une famille et d'un soignant présents sur CVS :

« Le rôle d'écoute du psychologue est important pour les familles. Cela permet de dire lorsque les choses sont difficiles à vivre, lorsqu'on a des interrogations. » « La psychologue peut aider le personnel à des situations, ou être à l'écoute lorsqu'ils en éprouvent le besoin. »

-Questions diverses :

Comment peut-on faire autrement que de déshabiller la k'fête pour habiller le PASA ?

Le PASA (Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) est ouvert 365 jours par an depuis le mois d'avril 2019. Un poste aide-soignant a été créé pour permettre cette activité le week-end. Cela ne suffit pas sans que l'aide-soignant présent à la K fête participe également aux roulements du week-end. C'est pourquoi, il est absent 2 jours en semaine pour repos hebdomadaire.

L'animateur pourrait être sollicité pour assurer la présence à la K fête en l'absence de l'aide-soignant et modifierait son horaire de travail ces jours-là. Il assurerait son animation d'après midi puis l'activité K fête après 16h.

Pendant l'absence des animateurs, il serait intéressant de passer de la musique. Sur l'espace K'fet, cela se fait déjà mais le niveau et la qualité sonore qui sort de la TV ne sont pas optimal. Nous allons prévoir un appareil de diffusion de musique.

Peut-on formaliser un rendez-vous (entretien avec l'équipe soignante et administrative) 3 mois après l'entrée du résident avec la famille ?

Ce rendez-vous permettrait une évaluation de l'entrée et de formaliser ou repréciser des choses mal comprises au moment de l'entrée. En effet, le moment de l'entrée est celui où beaucoup d'informations sont données. Ces informations ou d'autres peuvent être oubliées ou mal comprises. Ce rendez-vous va être mis en place.

Comment faire respecter les 12 places de la maison de retraite sur le parking notamment le week-end ?

Nous sommes actuellement dans l'incapacité de faire respecter les 12 places du parking dévolues aux usagers (résidents et familles) et intervenants libéraux de l'EHPAD. Une barrière est commandée depuis l'accueil de l'EHPAD mais est relevée soir et weekend. Le parking est propriété de la Ville de QUIMPER qui demande que des places soient libres pour les élus de la Ville.

Y-a-t-il un ordonnancement entre les réunions du CVS et celles du CA ?

Il n'y a pas d'ordonnancement réglementaire entre les deux instances.

Inquiétudes autour de la signature du bail emphytéotique avec la Ville de Quimper

Le Président de l'association expose que l'EHPAD est locataire de la Ville par un bail emphytéotique. Durant le bail de 25 ans, il assure alors toutes les missions du propriétaire (grosse réparation de toiture, chauffage, fenêtres etc.). Ce bail se termine le 31 décembre 2019.

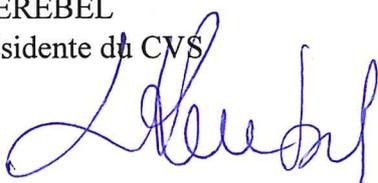
L'association est encore en négociation avec la Ville pour définir un avenant pour continuer à occuper les locaux sans modifications pour le budget de l'EHPAD.

Le Président rassure les familles, résidents et personnels sur la poursuite des négociations.

Comment mettre en œuvre à nouveau des questionnaires de satisfaction ?

Un travail sera fait dans chaque secteur. Il est à noter qu'un questionnaire de satisfaction est déjà distribué auprès des résidents qui viennent faire un séjour temporaire.

Laure KEREBEL
Vice-Présidente du CVS



Annick DUIGOU
Présidente du CVS

